

## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 11/09/2012.

**Présents :** Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

M. André DESPRET a été élu secrétaire de séance.

### **PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL, CHOIX DE L'AMENAGEUR :**

Mme le Maire annonce que, suite à publication d'un avis d'appel à candidatures, un seul aménageur a remis une offre, à savoir : la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAU).

Après en avoir pris connaissance et invité à se prononcer, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de confier à la Société d'Equipement de l'Auvergne, Agence de l'Allier à AVERMES, la concession d'aménagement pour la réalisation d'un lotissement au lieudit « La Chenevière »,

**ACCEPTE** de participer au coût de l'opération d'aménagement pour un montant de 90 000 € et de céder au concessionnaire, à l'euro symbolique, les parcelles nécessaires à la réalisation de cette même opération (d'une superficie globale de 6 670 m<sup>2</sup>),

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de concession d'aménagement.

### **PETITS TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :**

Salle des fêtes : L'Atelier de menuiserie DETERNE a réalisé de nouveaux placards dans la réserve de matériels et chaque association dispose maintenant d'un espace de rangement réservé et fermant à clé.

### **CREATION D'UN SITE INTERNET :**

Mme le Maire fait part du nouveau tarif proposé par la société Créapixel de Saint Plaisir, après négociation, soit : 1 150 €HT. Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve l'engagement de cette dépense et autorise Mme le Maire à traiter avec cette entreprise.

### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES :**

En vue du financement du site internet communal et suite, également, à la décision de la Communauté de Communes concernant la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC), le Conseil Municipal adopte les réajustements budgétaires suivants :

**Investissement :**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
205 - 231 : Concess. & Droits	1 380,00	021 : Vir. de la section de fon.	1 380,00
	1 380,00		1 380,00

**Fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
023 - Vir. en section d'invest.	1 380,00	7325 : Fds péréq. recettes Fi.	2 224,00
60636 : Vêtements de travail	50,00		
6068 : Autres matières & four.	291,00		
73925 -	503,00		
	2 224,00		2 224,00

Total Dépenses :	3 604,00	Total Recettes :	3 604,00
------------------	----------	------------------	----------

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL :**

Mme le Maire informe le Conseil de la demande présentée par Mme GARCIA et M. CARDOSO, concernant la parcelle cadastrée section I n° 141, enclavée dans leur propriété et supportant les anciens WC publics. Les intéressés projettent de refaire le mur d'enceinte de leur cour, en mauvais état et dangereux, et s'ils pouvaient faire l'acquisition de ce terrain communal, ils en profiteraient pour élargir leur portail, permettant ainsi l'accès d'un véhicule.

Consulté sur la suite à donner, le Conseil municipal se déclare favorable à cette aliénation, pour destruction, au profit de Mme GARCIA et M. CARDOSO et charge Mme le Maire de prendre tous renseignements nécessaires.

**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES :**

Mme le Maire donne lecture de la lettre de M. Philippe KROMPHOLTZ, faisant part de la création de l'association « le Grand Chêne », ayant son siège à Pouzy-Mésangy, et servant désormais de cadre aux séances de Shintaïdo organisées les mardis soirs à la salle des fêtes de Franchesse.

Compte-tenu de cette nouvelle organisation, M. KROMPHOLTZ souhaite connaître les conditions financières réservées aux associations. Mme le Maire rappelle que la participation actuellement demandée, pour cette activité shintaïdo, s'élève à 10 € par séance (fixée par délibération du 16/11/2010) et que seules, les associations locales, la halte-garderie des Ch'tites Canailles et l'association Adéquat, toutes subventionnées par la commune, bénéficient d'une gratuité d'utilisation.

Invités à s'exprimer, les membres du Conseil confirment leur précédente délibération du 16/11/2010 et donnent toutes délégations à Mme le Maire pour la passation d'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux communaux avec l'association « le Grand Chêne », sur cette même base.

### **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DEFENSE DES SEMENCES FERMIERES :**

Suite à l'adoption, par l'assemblée nationale, de la loi 2011-1843 du 8 décembre 2011 contraignant les agriculteurs à payer une redevance aux entreprises semencières pour pouvoir réutiliser, échanger ou vendre leurs propres semences,

- CONSIDERANT que cette loi porte atteinte à un droit ancestral des paysans et qu'elle risque de pénaliser des agriculteurs en situation économique souvent fragile,
- CONSIDERANT que, tout en visant le financement des efforts de recherche, ce texte va à l'encontre de la biodiversité, dans la mesure où les agriculteurs se trouvent, de fait, dissuadés de ressemer leur propre récolte, alors que ce procédé permet d'obtenir, au fil du temps, des variétés toujours mieux adaptées à l'environnement local,
- CONSIDERANT enfin l'impérieuse nécessité de préserver le vivant de toute mainmise ou appropriation privée,

Le Conseil Municipal dénonce cette loi du 8 décembre 2011 et apporte son soutien unanime à la proposition de reformulation déposée le 18 juin 2012, à la présidence du Sénat, par Mme Mireille SCHURCH et ses collègues parlementaires.

### **AFFAIRES COMMUNAUTAIRES:**

**Lieu Unique d'Accueil :** Mme le Maire signale le travail actuellement mené par Mme Magali BLANCHET pour le recensement de tous les biens vacants sur la communauté de communes, qu'il s'agisse de propriétés bâties ou non bâties.

**Chantier de jeunes internationaux :** Mme le Maire dresse le bilan de ce chantier, très positif dans l'ensemble et exprime ses remerciements à tous les élus et conjoints ayant participé d'une façon ou d'une autre. Elle souligne le dévouement particulier de Mme Corinne GAUJOUR, qui a encadré le groupe bénévolement et sur sa période de congés, méritant amplement une marque de dédommagement de la part de la commune. Ce sentiment étant unanimement partagé, les membres décident d'offrir à Mme GAUJOUR, un bon d'achat d'une valeur de 100 € à échanger auprès des pépinières BOUDET à CERILLY.

### **RAPPORT ANNUEL DU SIVOM NORD-ALLIER :**

Après en avoir pris connaissance, les membres approuvent ce rapport retraçant l'activité du SIVOM Eau et Assainissement Nord-Allier, durant l'année 2011.

### **EPICERIE SOLIDAIRE :**

Mme le Maire et Mme POPY font part de l'ouverture de cette épicerie à Tronget et à Bourbon l'Archambault (le 07/09/2012). Sur ce dernier secteur, une dizaine de familles sont concernées et semblent satisfaites. Les locaux sont très bien aménagés et les tarifs des plus avantageux.

### **RENTREE SCOLAIRE :**

Mme le Maire communique le chiffre des effectifs scolaires de la présente rentrée, soit : 26 élèves pour les classes primaires de Saint Plaisir et 24 élèves pour la maternelle de Franchesse, sachant que deux nouveaux enfants devraient arriver en octobre.

### **VIE ASSOCIATIVE :**

Amicale laïque : A l'issue de l'assemblée générale annuelle, Mme Françoise GUILLEMOT a été élue présidente de cette association en remplacement de Mme Chantal BOBIER, démissionnaire.

CAP au Village : Cette association organisera la prochaine édition de la « Nuit des Fers de Lance », spectacle musical trad-rock prévu dans la soirée du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, à la salle des fêtes. Tous les élus intéressés sont invités à prêter main forte aux organisateurs.

### **INFORMATIONS DIVERSES:**

Campagne de mesure de particules fines : Cette campagne menée par ATMO Auvergne, du 19 juillet au 17 septembre, au moyen d'une remorque contenant différents appareils de mesure, stationnée à proximité du hangar communal.

Après avoir invité les membres intéressés à participer à diverses réunions ou manifestations, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. \_